

COMMUNE DE LUCAY LE MALE
(Indre)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

ARRETE n° 11 P/ 2025

Objet : **ARRETE ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2025**

Le Maire de LUCAY-LE-MALE,

VU le Code général de la fonction publique ;
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
VU l'arrêté n° 107-P/2020 du 30 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion ;
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
COUTON Pascal	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise territorial principal

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

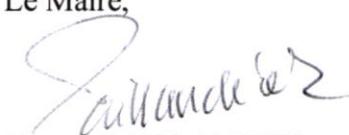
Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à LUCAY-LE-MALE, le 18/02/2025.

Le Maire,


Bruno TAILLANDIER.

